

Reçu en préfecture le 06/12/2024



ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_027-DE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi

M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol

Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Blanchet

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Monany



ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_027-DE

Délibération n° 11-04 du 5 décembre 2024

AJUSTEMENTS DES AIDES À LA MOBILITÉ DES JEUNES DU DÉPARTEMENT SUITE AUX ÉVOLUTIONS TARIFAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 06-04 du 21 février 2019 approuvant le règlement d'attribution de la subvention aux abonnés Imagine R collégiens,

Vu sa délibération n°11-01 du 13 avril 2023, sur la convention avec Île-de-France Mobilités et Comutitres relative aux aides accordées pour les achats de titres imagine R,

Vu la délibération n°2022 1207- 218 de la séance du 7 décembre 2022 du conseil d'administration d'île-de-France Mobilités sur le renouvellement de la convention Imagine R,

Vu la convention avec Île-de-France Mobilités et Comutitres relative aux aides accordées pour les achats de titres imagine R, en date du 1^{er} août 2023,

Vu l'étude sur la mobilité des jeunes en âge d'être au collège réalisée par les services du Département entre 2022 et 2024,

Vu les évolutions tarifaires récentes des transports en Île-de-France,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- AUTORISE la prise en charge par Comutitres, pour le compte du Département, des subventions départementales « à caractère social », et des subventions dites à caractère « social complémentaire » à hauteur de 50 %, accordées aux abonnés collégiens boursiers des collèges publics du département ;
- REMPLACE les annexes 1 et 2 de la convention tripartite relative aux aides accordées pour les achats de titres Imagine R par les annexes 1 et 2 ci-annexées ;
- SUPPRIME l'annexe 4 de la convention tripartite relative aux aides accordées pour les achats de titres Imagine R ;



Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_027-DE

- ABROGE le règlement départemental d'attribution des aides à l'achat du forfait Imagine R scolaire ;

- S'ENGAGE à présenter en 2025 un nouveau dispositif d'aides en faveur de la mobilité des collégien.ne.s.mieux adapté aux besoins et aux évolutions tarifaires.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Abstention(s) de : M. Cranoly, M. Bluteau

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 2
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.